



## Installation en france, couple Franco Argentin

Par **Max\_D**, le **26/07/2017** à **00:13**

Bonjour,

Je suis en couple avec une argentine et vivons actuellement a buenos aires, nous envisageons de déménager en France...

Peu de visas longue durée semblent nous correspondre, excepté peut-etre le visa "visite privée" pour ma compagne, a moins d'obtenir une garantie d'emploi en France pour un visa de travail ou qu'elle s'engage a ne pas travailler si l'on opte pour un visa d'étudiant...

Ma compagne envisage "galemment l'achat a ses frais d'un logement, quelle est la législation a ce sujet ?

D'une facon générale, savez-vous s'il existe d'autres alternatives que le mariage pour permettre à une étrangère hors UE de s'installer en France ?

Si oui, est-ce un mariage réglementé par des lois concernant les étrangers, et faut-il ensuite retourner au pays d'origine pour demander le titre de séjour francais comme j'ai pu le constater sur certains sites ?

Merci de votre attention

Par **amajuris**, le **26/07/2017** à **10:29**

Bonjour,

Le mariage avec un français est sans doute le moyen le plus sur d'obtenir un titre de séjour

en france.

Vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france.

Salutations

Par **Tisuisse**, le **26/07/2017** à **12:52**

Bonjour Max\_D,

Votre compagne n'ayant, en France, aucun lien avec vous, elle n'a que les droits et obligations des étrangers qui veulent s'installer sur le sol français. Seule solution : vous marier au pays, faire une demande de visa de conjoints français auprès du consulat de France, ou de l'ambassade de France, à Buenos Aeres et faire transcrire votre mariage à Nantes.

Par **Max\_D**, le **26/07/2017** à **21:25**

Merci de vos réponses,

Malheureusement il est très difficile d'obtenir des réponses de la part du consulat et/ou de l'ambassade. Ce n'est pas faute d'avoir essayé plusieurs fois par tous les moyens...

Pour le mariage, si nous nous marions ici en argentine sous le régime de la séparation des biens, cela aboutira-t-il a un régime équivalent en France ?

Par **Tisuisse**, le **27/07/2017** à **06:57**

Le régime matrimonial importe peu, ce qui compte c'est le fait que vous soyez mariés, c'est tout.